



**MEMORANDUM SUR L'USAGE ET LA PROMOTION DE  
LA LANGUE FRANÇAISE ET DE LA FRANCOPHONIE  
AUX JEUX OLYMPIQUES ET PARALYMPIQUES D'ETE  
DE TOKYO 2020**

**ENTRE**

**L'ORGANISATION INTERNATIONALE DE LA  
FRANCOPHONIE**

**ET**

**LE COMITE D'ORGANISATION DES JEUX OLYMPIQUES  
ET PARALYMPIQUES D'ETE DE TOKYO 2020**

L'Organisation internationale de la Francophonie (ci-après dénommée « l'OIF »), dont le siège est situé au 19-21, avenue Bosquet, 75007 Paris (France), représentée par la Secrétaire générale de la Francophonie, Madame Louise MUSHIKIWABO, dûment habilitée à signer le présent mémorandum,

d'une part,

ET

Le Comité d'organisation des Jeux Olympiques et Paralympiques d'été de Tokyo 2020 (ci-après dénommé «Tokyo 2020 »), dont le siège est Harumi Island Triton Square Office, 1-8-12 Harumi Chuo-ku, Tokyo (Japon) représenté par son Secrétaire général, Monsieur Toshiro MUTO, dûment habilité à signer le présent mémorandum,

d'autre part,

**Considérant que** les dispositions de la Charte de la Francophonie prévoient que la Francophonie, consciente des liens que crée entre ses membres le partage de la langue française et des valeurs universelles, a notamment pour objectif d'aider à l'intensification du dialogue des cultures et des civilisations et au rapprochement des peuples par leur connaissance mutuelle ;

**Considérant que** le Tokyo 2020 est l'organisation en charge de la livraison des Jeux Olympiques et Paralympiques initialement prévus en 2020 et reportés du 23 juillet au 8 août 2021 puis du 24 août au 5 septembre 2021 à Tokyo ;

**Considérant** la Règle 23 de la Charte olympique suivant laquelle les langues officielles du Comité international olympique (CIO) sont le français et l'anglais ;

**Considérant que** la Secrétaire générale de la Francophonie a désigné le Grand Témoin de la Francophonie en la personne de Monsieur Thierry MARX ;

**Considérant** la volonté des deux parties de réunir leurs efforts afin de promouvoir la langue française et la Francophonie lors des Jeux Olympiques et Paralympiques de Tokyo 2020,

#### **IL EST CONVENU DE CE QUI SUIT :**

Tokyo 2020, en partenariat avec l'OIF, déploiera les efforts raisonnables pour mettre les moyens disponibles en œuvre afin de :

- favoriser les annonces lors des cérémonies dans les langues officielles, dont le français ;
- publier les informations et les guides en langue française autant que possible (notamment sur le site internet officiel du Tokyo 2020 et sur les réseaux sociaux) ;
- s'assurer autant que possible que, pour les médias qui en feraient la demande, les documents seront disponibles en langue française ;
- faciliter l'accomplissement de la mission du Grand Témoin de la Francophonie pendant les Jeux Olympiques et Paralympiques.

Tokyo 2020 s'engage à désigner un interlocuteur en charge de coordonner les relations avec l'OIF (par exemple, service d'interprétation et de traduction, organisation d'animations culturelles et appui aux volontaires francophones et autres).



L'OIF, en partenariat avec Tokyo 2020 et avec l'appui des États et gouvernements membres du Conseil de promotion de la Francophonie accrédités au Japon et de l'Association francophone des comités nationaux olympiques (AFCNO), s'engage à fournir ses meilleurs efforts afin de :

- mettre à la disposition de Tokyo 2020 des ressources francophones spécialisées en traduction à affecter au service linguistique et médias ;
- favoriser la traduction de documents et de publications de Tokyo 2020 en français ;
- stimuler la participation de jeunes interprètes, jeunes traducteurs et jeunes reporters aux Jeux Olympiques et Paralympiques.
- enrichir la programmation culturelle mise en œuvre par Tokyo 2020 en proposant la participation d'artistes francophones, sous réserve de l'évolution de la situation sanitaire internationale.

Les objectifs énoncés ci-dessus et développés dans l'annexe jointe au présent mémorandum pourront, le cas échéant, faire l'objet d'ententes de partenariat entre l'OIF et Tokyo 2020.

L'OIF déclare avoir conscience du fait que certaines des mesures indiquées ci-dessus, si elles représentent un coût élevé pouvant par conséquent avoir une incidence sur le budget de Tokyo 2020, pourraient être revues par Tokyo 2020 après consultation de l'OIF. Le cas échéant, Tokyo 2020 pourra remplacer les actions qui n'ont pas été possibles par d'autres actions qui peuvent contribuer à l'objet du présent mémorandum.

La coopération basée sur le présent mémorandum commencera à la date de sa signature par les parties et prendra fin le 31 décembre 2021.

EN FOI DE QUOI, les soussignés ont signé le présent mémorandum en double exemplaire, en français et en japonais, les deux versions faisant également foi.

Fait à Tokyo, le 30/3/2021

Pour le Comité d'organisation des  
Jeux Olympiques et Paralympiques de  
Tokyo 2020



**MUTO Toshio**  
Secrétaire général

Fait à Paris, le 12 AVR. 2021

Pour l'Organisation internationale de  
la Francophonie



**Louise MUSHIKIYABO**  
Secrétaire générale de la  
Francophonie

## Annexe

### Orientation des services linguistiques en français

#### Annonces orales

- Respecter la préséance du français avant l'anglais et le japonais lors des annonces.
- Les discours officiels dans les langues olympiques prononcés lors des cérémonies d'ouverture et de clôture des Jeux seraient un geste de promotion de la diversité linguistiques et culturelles et d'ouverture au monde.
- Traduction simultanée des discours sur écrans géants et des textes qui seront lus pendant la cérémonie (présentation des délégations olympiques, intervention des Présidents...).
- Animation orale et commentaires lors des compétitions sportives. Les annonces en français des messages de bienvenue, les annonces protocolaires, les consignes de sécurité ainsi que les commentaires durant l'épreuve.

#### Traduction en bilingue en parfaite symétrie

- Des services délivrés aux journalistes médias, presse.
- Site officiel des Jeux.
- Intranet Info2020 en français, base de données essentielles pour le sport (format et règles de la compétition, terminologie du sport, historique du sport, faits clés de la fédération) et base de données essentielles des sites de compétitions (description des installations, information pour les médias).
- Guide du spectateur (en format électronique, téléchargeable sur le site officiel) contenant toute l'information pratique sur l'organisation des compétitions, la circulation sur les sites olympiques.
- Dossiers et manuels des chefs de missions, guide de contrôle anti-dopage, guide de la famille olympique.

#### Interprétariat en bilingue

- Pour ce qui relève des services médicaux (notamment lors des contrôles anti-dopage).
- Pour les journalistes lors des conférences de presse.
- Au centre principal de presse.